

Atton

1^{er} semestre 2014

INFO
N° 33



Environs de Pont-à-Mousson. - ATTON. - L'Église

Avant



ATTON. - La Place de l'Église

Après

Mme Pouden, 1882

Visé Nancy A. 2558

Le Mot du MAIRE

Vous avez bien voulu me confier pour un 4ème mandat l'administration de notre village à la tête d'une liste de conseillers municipaux renouvelés pour 1/3 de ses membres.

Je vous en remercie et croyez que j'essaierai d'être digne de ce privilège car être Maire d'une collectivité est un grand honneur, mais également un investissement humain important pour le 1er magistrat, ainsi que pour tous ceux qui ont bien voulu l'entourer et l'aider à gérer la commune pour les 6 années à venir.



Merci à Mylène, Edith, Denis et Pierre qui ont décidé pour des raisons diverses de quitter le conseil sans oublier Martine partie trop vite et bienvenue aux nouveaux membres qui se sont parfaitement intégrés depuis leur élection.

Bien que le contexte économique soit particulièrement difficile dans ces temps de crise, il nous semble primordial de doter notre village d'équipements qui répondent à l'amélioration du cadre de vie. En 2014, nous réalisons la 2ème phase d'enfouissement des réseaux rue de Nomeny entre la rue des Dames et l'intersection avec la route de Loisy.

En ligne de mire d'axe d'action concret, le logement est un des piliers du bonheur de la vie de tout citoyen. ATTON en a fait son fil conducteur dans le cadre notamment de la mise en œuvre de lotissements, comme ceux précédemment de la Fraisière et des Sorbiers. Cette année, un lotissement de 18 lots verra le jour, la Roseraie qui permettra à de jeunes couples d'habiter notre village et de devenir propriétaire de leur habitation.

La commune doit demeurer la cellule de base de la démocratie. Au moment où l'intercommunalité du bassin de PONT A MOUSSON voit son pouvoir se renforcer avec l'arrivée de 21 communes, ATTON entend bien, tant par son action présente que par les projets que son Conseil municipal engage, prendre pleine part à l'avenir de ce bassin.

Fort de ces certitudes locales pour l'avenir de notre commune, je vous souhaite de passer de bonnes vacances.

*Toute mon amitié,
G. LIGER*

Sommaire

- | | | | |
|--|-------------|---------------------------|-------------|
| • Le Mot du Maire | page 2 | • CCAS | page 18 |
| • Délibérations | pages 3-10 | • Vie communale | pages 19-20 |
| • Budget 2014 | pages 11-12 | • FC Atton | pages 21-22 |
| • Association Familles rurales | page 13 | • Centenaire guerre 14-18 | page 23 |
| • Activités hebdomadaires | pages 14-15 | • SOS Guêpes | page 24 |
| • Manifestations qui se sont déroulées | pages 16-17 | • Amélioration habitat | pages 25-27 |
| • Comité des fêtes | pages 18 | | |

Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 13 Février 2014

• Reconduction du contrat à durée déterminée de Sophie BOUCTOT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide la reconduction du contrat à durée déterminée d'un adjoint administratif territorial de 1ère classe en qualité de non titulaire de droit public de Mlle Sophie BOUCTOT.
- Accepte le paiement d'heures supplémentaires.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant

Adopté à l'unanimité.

• Contrat entretien des espaces verts

La commission travaux s'est réunie le 12 février 2014. Elle a étudié les devis des différents prestataires. Son choix s'est porté sur la société Réflexe Vert.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Confirme la décision d'attribuer le contrat d'entretien des espaces verts à la société Réflexe Vert pour un montant annuel de 22 184,40 € TTC. Ce contrat est passé pour une durée de 3 ans avec une revalorisation annuelle de 2%.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant.
- Prévoit les crédits au BP 2014.

1 voix contre
1 abstention.

• Restauration du monument aux morts

Nous allons commémorer cette année le centenaire de la première guerre mondiale.

La restauration du monument aux morts serait à cet effet nécessaire, en particulier les gravures.

Un devis a été demandé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte le devis de restauration du monument aux morts établi par les pompes funèbres Robert pour un montant de 2 349.49 €
- Sollicite une subvention de l'office national des anciens combattants de l'ordre de 20%
- Sollicite une subvention au titre de la dotation parlementaire.

Adopté à l'unanimité.

• Convention pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications téléphoniques d'Orange

La présente convention a pour objet principal de définir les règles de propriétés et d'utilisation des ouvrages construits entre Orange SA et la commune d'Atton. Cette convention concerne les travaux d'enfouissement des travaux prévus en 2014.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte ladite convention.
- Autorise le maire à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité.

Séance du 28 Mars 2014

• Election du maire

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

– M. Gérard LIGER : 15 voix

M. Gérard LIGER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

• Détermination du nombre d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide la création de 3 Postes d'adjoints.

Adopté à l'unanimité.

• Election du 1er Adjoint au Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2122-7 et L2122-7-1 ;
Considérant que le ou les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue ;
Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.
En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

– M. Patrick MAHAUT : 15 voix

M. Patrick MAHAUT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1er Adjoint.

Adopté à l'unanimité.

• Election du 2ème Adjoint au Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2122-7 et L2122-7-1 ;
Considérant que le ou les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue ;
Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.
En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

– M. Lucien FEVRE : 14 voix

M. Lucien FEVRE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2ème Adjoint.

Adopté à l'unanimité.

• Election du 3ème adjoint au maire

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

– M. Thierry ROUYER : 15 voix

M. Thierry ROUYER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3ème Adjoint.

• R.P.I. du V.A.L.

– Vu le code général des collectivités territoriales

– Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants de la commune auprès du RPI du VAL.

Le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

A déduire (bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du code électoral) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

M. Patrick MAHAUT : 15 voix

Mme. Patricia GROSGEORGE : 14 voix

Mme. Anna CAPLA : 15 voix

M. Nicolas PENEL : 15 voix

M. Patrick MAHAUT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué.

Mme. Patricia GROSGEORGE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée.

Mme. Anna CAPLA ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée.

M. Nicolas PENEL ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué.

Le conseil municipal,

– DESIGNE :

➤ les délégués titulaires : Patrick MAHAUT, Patricia GROSGEORGE

➤ les délégués suppléants : Anna CAPLA, Nicolas PENEL

– transmet cette délibération au président du RPI du VAL.

Adopté à l'unanimité.

• Désignation des délégués auprès du syndicat des eaux d'Atton

– Vu le code général des collectivités territoriales

- Considérant qu’il convient de désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants de la commune auprès du syndicat des eaux d’Atton.

Le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l’élection des délégués.

Chaque conseiller municipal, à l’appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l’urne : 15

A déduire (bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du code électoral) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

M. Denis SCHMITT : 13 voix

Mme. Marlène SINTEFF/JOLIVET : 15 voix

M. Nicolas PENEL : 15 voix

M. Patrick MAHAUT : 15 voix

M. Gilles BENOIT : 15 voix

M. Sandro FABBRI : 15 voix

M Denis SCHMITT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué.

Mme. Marlène SINTEFF/JOLIVET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée.

M. Nicolas PENEL ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué.

M. Patrick MAHAUT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué.

M. Gilles BENOIT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué.

M. Sandro FABBRI ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué.

Le conseil municipal,

– DESIGNE :

➤ les délégués titulaires : Denis SCHMITT, Marlène SINTEFF-JOLIVET, Nicolas PENEL, Patrick MAHAUT.

➤ les délégués suppléants : Gilles BENOIT, Sandro FABBRI

– transmet cette délibération au président du syndicat des eaux d’Atton.

Adopté à l’unanimité.

• Désignation des délégués auprès du syndicat intercommunal d’électrification du secteur de Pont-A-Mousson

– Vu le code général des collectivités territoriales

– Considérant qu’il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants de la commune auprès du syndicat intercommunal d’électrification du secteur de

Pont-A-Mousson.

Le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l’élection des délégués.

Chaque conseiller municipal, à l’appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l’urne : 15

A déduire (bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du code électoral) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

M. Lucien FEVRE : 15 voix

M. Christian LEJEAU : 15 voix

M. Sandro FABBRI : 15 voix

M. Dominique LEMAIRE : 15 voix

M Lucien FEVRE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué.

M Christian LEJEAU ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué.

M Sandro FABBRI ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué.

M Dominique LEMAIRE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué.

Le conseil municipal,

– DESIGNE :

➤ les délégués titulaires : M Lucien FEVRE, M Christian LEJEAU

➤ les délégués suppléants : M Sandro FABBRI, M Dominique LEMAIRE

– transmet cette délibération au président du syndicat intercommunal d’électrification du secteur de Pont-A-Mousson.

Adopté à l’unanimité.

• Désignation des délégués auprès syndicat 1er cycle

– Vu le code général des collectivités territoriales

– Considérant qu’il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant de la commune auprès du syndicat 1er cycle.

Le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l’élection des délégués.

Chaque conseiller municipal, à l’appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
A déduire (bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du code électoral) : 0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

M. Patrick MAHAUT : 15 voix
Mme Nathalie PAUCET : 15 voix

M. Patrick MAHAUT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué.
Mme Nathalie PAUCET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée.

Le conseil municipal,

– DESIGNÉ :

- le délégué titulaire : M. Patrick MAHAUT
- le délégué suppléant : Mme Nathalie PAUCET

– transmet cette délibération au président du syndicat 1er cycle.

Adopté à l'unanimité.

• Désignation des membres de la commission appel d'offres

- Vu le code général des collectivités territoriales
- Considérant qu'il convient de désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants de la commission appel d'offres.

Le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
A déduire (bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du code électoral) : 0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

M. Gérard LIGER : 15 voix
M. Lucien FEVRE : 15 voix
M. Gilles BENOIT : 15 voix
MME. Nathalie PAUCET : 15 voix
M. Christian LEJEAU : 15 voix
M. Dominique LEMAIRE : 15 voix

M. Gérard LIGER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué.

M. Lucien FEVRE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué.

M. Gilles BENOIT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué.

MME. Nathalie PAUCET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée.

M. Christian LEJEAU ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué.

M. Dominique LEMAIRE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué.

Le conseil municipal,

– DESIGNÉ :

- les délégués titulaires : M. Gérard LIGER, M. Lucien FEVRE, M. Gilles BENOIT
- les délégués suppléants : MME. Nathalie PAUCET, M. Christian LEJEAU, M. Dominique LEMAIRE

Adopté à l'unanimité.

• Désignation des membres du comité des fêtes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte comme membres du comité des fêtes les personnes suivantes : M. Thierry ROUYER, M. Gilles BENOIT, Mme Anna CAPLA, M. Patrick MAHAUT, M. Jean-Christophe LANNO, M. Sandro FABBRI, M. Christian LEJEAU.

Adopté à l'unanimité.

• Désignation des membres du CCAS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte comme membres du CCAS les personnes suivantes : M. Thierry ROUYER, M. Gilles BENOIT, Mme Nathalie PAUCET, Mme Anna CAPLA, M. Christian LEJEAU.

Adopté à l'unanimité.

• Désignation des membres de la commission travaux

Monsieur le Maire propose de créer une commission travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte la création d'une commission travaux composée comme suit : M. Lucien FEVRE, M. Gérard LIGER, M. Dominique LEMAIRE, M. Christian LEJEAU, M. Jean-Christophe LANNO, M. Gilles BENOIT, M. Denis SCHMITT.

Adopté à l'unanimité.

• Désignation des membres de la commission environnement

Monsieur le Maire propose de créer une commission environnement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte la création d'une commission environnement composée comme suit : M. Patrick MAHAUT, Mme Patricia GROSSEGEORGE, M. Nicolas PENEL, M. Dominique LEMAIRE, Mme Marlène SINTEFF-JOLIVET, M. Christian LEJEAU.

Adopté à l'unanimité.

• Désignation des membres de la commission finances

Monsieur le Maire propose de désigner les membres de la commission finances.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte comme membres de la commission finances les personnes suivantes : M. Gérard LIGER, Mme Patricia GROSSEGEORGE, Mme Marlène SINTEFF-JOLIVET, M. Patrick MAHAUT, M. Sandro FABBRI, M. Gilles BENOIT, Mme Nathalie PAUCET.

Adopté à l'unanimité.

• Désignation des membres de la commission bulletin

Monsieur le Maire propose de désigner les membres de la commission bulletin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte comme membres de la commission bulletin les personnes suivantes : M. Gérard LIGER, M. Patrick MAHAUT, M. Thierry ROUYER, M. Nicolas PENEL, M. Jean-Christophe LANNO.

Adopté à l'unanimité.

Séance du 22 Avril 2014

Indemnités des adjoints

Le conseil municipal fixe le montant des indemnités du maire et des adjoints. Tenant compte de la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité pour les communes de moins de 1 000 habitants, le conseil alloue à leur premier magistrat l'indemnité maximale pour la strate démographique à laquelle appartient la commune.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'attribuer une indemnité de fonction aux trois adjoints, au taux maximal de 8,25% de l'indice 1015, soit 313.62 € brut.

Les membres du Conseil acceptent le versement des indemnités aux élus à compter de la date de leur élection soit le 28 Mars 2014.

TABLEAU DES INDEMNITES DE FONCTION

- M. LIGER Gérard, Maire : 31 % de l'indice 1015, soit 1 178.45 € brut
- M. MAHAUT Patrick, 1er adjoint : 8,25 % de l'indice 1015, soit 313.62 € brut
- M. FEVRE Lucien, 2ème adjoint : 8,25 % de l'indice 1015, soit 313.62 € brut
- M. ROUYER Thierry, 3ème adjoint : 8,25 % de l'indice 1015, soit 313.62 € brut.

Adopté à l'unanimité.

• Désignation d'un correspondant défense

Par circulaire ministérielle du 26 octobre 2001, chaque

conseil municipal a été appelé à désigner en son sein un conseiller en charge des questions de défense.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Désigne Dominique LEMAIRE comme correspondant défense

Adopté à l'unanimité.

• Délégations diverses à Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose que les articles L2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales donnent au conseil municipal la possibilité de déléguer au maire pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée.

Il invite à examiner s'il convient de faire application de ce texte, après en avoir donné lecture.

Afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale, le conseil municipal décide de donner au maire délégation pour

1. arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux.
2. Procéder, dans la limite d'un montant maximum de 50 000 € à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du code de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.
3. prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dont le montant est inférieur à 15 000 €.
4. passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
5. prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
6. accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges.
7. exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien dans les conditions que fixe le conseil municipal. Cette délégation concerne uniquement les biens situés dans les limites de la commune, hors les biens situés sur la zone industrielle.
8. Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre

elle et portant sur tous les domaines et juridictions sans lesquels la commune peut être amenée en justice.

9. réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximal de 100 000 €.

10. Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.

Adopté à l'unanimité.

• Subventions communales

La commission finances, qui s'est réunie le 08 avril 2014, a émis un avis favorable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe le montant des subventions pour 2014 :

C.C.A.S	:	0 €
F.C. ATTON	:	2 500 €
Comité des fêtes	:	15 950 €
Club des anciens	:	1 100 €
Cyberatton	:	1 100 €
A.F.R. Atton	:	6 500 €
Tennis de table	:	615 €
Chorale	:	600 €
Assainissement	:	30 000 €

Monsieur Jean-Christophe LANNON, Président de l'Association Familles Rurales d'ATTON, Monsieur Thierry ROUYER, Président du Comité des fêtes d'ATTON et Monsieur Patrick MAHAUT, Trésorier du Comité des fêtes d'ATTON n'ont pas participé au vote.

11 voix Pour et une abstention.

• Subventions et contributions diverses

La commission finances, qui s'est réunie le 08 avril 2014, a émis un avis favorable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de prévoir au budget 2014 les subventions et cotisations suivantes :

Syndicat 1er cycle	:	1 001 €
R.P.I du V.A.L	:	122 000 €
Association des maires 54	:	520 €
ALG don d'organe	:	200 €
Secours catholique	:	200 €
Croix rouge	:	200 €
Une rose un espoir	:	100 €
S.N.I	:	150 €

Adopté à l'unanimité.

• Taux des 3 taxes

La commission finances, qui s'est réunie le 08 avril 2014, a émis un avis favorable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe le taux des 3 taxes locales pour l'année 2014 :

Taxe d'habitation	:	7.15 %
Taxe foncière (bâti)	:	9.34 %
Taxe foncière (non bâti)	:	18.84 %

Soit un produit global attendu de 265 954 €

Adopté à l'unanimité.

• Budget primitif commune et assainissement

La commission finances, qui s'est réunie le 08 avril 2014, a émis un avis favorable.

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2014 qui se résume comme suit :

COMMUNE

- Dépenses d'investissement :	672 763.18 €
- Recettes d'investissement :	672 763.18 €
- Dépenses de fonctionnement :	565 755 €
- Recettes de fonctionnement :	565 755 €

ASSAINISSEMENT

- Dépenses d'investissement :	92 994.77 €
- Recettes d'investissement :	92 994.77 €
- Dépenses d'exploitation :	104 393.40 €
- Recettes d'exploitation :	104 393.40 €

Adopté à l'unanimité.

• Convention d'occupation du domaine public routier commune/conseil général

Monsieur le Maire présente la convention d'occupation du domaine public routier ayant pour objet d'autoriser la commune à exécuter des travaux de réaménagement des trottoirs et du stationnement et enfouissement des réseaux le long de la RD120 entre les PR2.450 et PR2.900 sur le territoire de la commune d'Atton.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Autorise le maire à signer ladite convention entre la commune et le conseil général 54.

Adopté à l'unanimité.

• Convention de déneigement

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention relative au déneigement des voiries communales du village d'Atton avec l'entreprise E.T.A. Gigeux

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- Accepte la convention relative au déneigement des voiries communales du village d'Atton avec l'entreprise E.T.A. Gigeux
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.
- Prévoit les crédits au BP 2014

13 voix Pour et 2 abstentions.

• Dotation de solidarité 2014

Monsieur le Maire propose de solliciter le versement de la dotation de solidarité pour la mise aux normes des bâtiments publics de la commune.

Le Conseil Municipal a accepté cette mise aux normes pour un montant de 5332,00 euros HT, le montant a été inscrit au budget 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Sollicite du Conseil général une subvention au titre de la dotation de solidarité 2014

Adopté à l'unanimité.

Séance du 20 Mai 2014

• Contrat d'Assurance des Risques Statutaires

L'autorité territoriale expose :

- L'opportunité pour la Commune d'ATTON de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- l'opportunité de confier au Centre de gestion de Meurthe et Moselle le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence
- que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la Commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Decret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour application de l'article 26 (alinéa2) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Décide :

La Commune d'ATTON charge le Centre de gestion de

Meurthe et Moselle de lancer des appels d'offres, en vue le cas échéant de souscrire pour son compte des conventions d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L : Décès, Accident de travail, Maladie ordinaire, Longue maladie / maladie de longue durée, Maternité, Disponibilité d'Office, invalidité
- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L : Accident du travail, Maladie grave, Maternité, Maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au premier janvier 2015
- Régime du contrat : capitalisation

La décision éventuelle d'adhérer au contrat groupe fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Le Conseil municipal autorise le Centre de gestion à souscrire un contrat pour son compte en mutualisant les risques, si les conditions obtenues correspondent aux besoins.

Adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité.

• Désignation de représentants de la commune pour siéger au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts ;

Vu plus particulièrement le IV de cet article ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Bassin de PONT A MOUSSON (CCBPAM) du 24 avril 2014 créant la commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLETC) et fixant sa composition ;

Considérant que les communautés de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique sont soumises aux dispositions de l'article 1609 nonies C précité du Code général des impôts précité,

Considérant qu'au titre du IV de cet article, il est créé entre la communauté et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLETC),

Considérant que cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers, qu'elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, chaque conseil municipal disposant d'au moins un représentant,

Considérant qu'en vertu de l'article L. 2121-33 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans le cas et les conditions prévues par le présent code et les textes régissant ces organismes,

Considérant que conformément à la délibération précitée de la CCBPAM créant la CLETC et fixant sa composition, la commune doit désigner 1 représentant.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

– Désigne Gérard LIGER pour représenter la Commune d'ATTON dans cette commission de la communauté de communes du Pays de PONT A MOUSSON

– transmet cette délibération à Monsieur le Préfet et à la CCBPAM.

Adopté à l'unanimité.

• **Dotation communale d'investissement 2014**

Nous avons déposé en 2013 un dossier de demande de subvention relatif à l'enfouissement des réseaux, phase 2, tranche 1.

Ce dossier était complet et a donné lieu à un accusé de réception reçu le 31 octobre 2013.

Les membres du Conseil municipal confirment cette demande de subvention et autorisent le Maire à la présenter dans le dossier :

- Programmation communale d'investissement global 2014

Adopté à l'unanimité.

• **Modifications des membres de la commission appel d'offres**

Le Maire étant membre et président de droit de la commis-

sion d'appel d'offres, il y a lieu de corriger notre délibération du 28 mars 2014 et de nommer un membre titulaire supplémentaire.

L'article 22 du code des marchés publics prévoit qu'il doit être pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appels d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant après le dernier titulaire élu de ladite liste.

En conséquence, Nathalie PAUCET est nommée titulaire de la commission d'appels d'offres.

Adopté à l'unanimité.

• **Convention de désignation de maître d'ouvrage et de financement.**

Le syndicat des eaux d'ATTON et la Commune d'ATTON ont décidé de réaliser des travaux de bouclage d'une conduite d'eau et reprise de neuf branchements rue de Nomeny à ATTON.

La présente convention a pour objet, conformément aux dispositions de la loi n°85-704 du 12/07/1985 de confier à la commune d'ATTON le soin de réaliser l'ensemble des travaux, dont la partie à maîtrise d'ouvrage au nom et pour le compte du syndicat des eaux d'ATTON.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Acceptent les termes de la convention

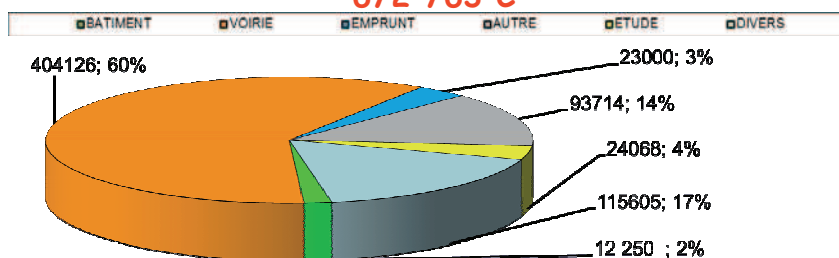
- Autorisent le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité.



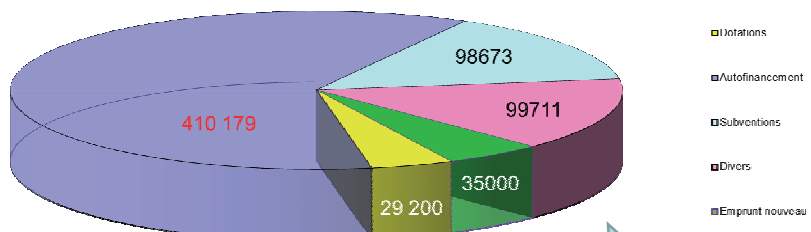
BUDGET 2014

Budget prévisionnel- 2014 -- INVESTISSEMENTS DEPENSES - 672 763 €



- Bâtiment** : Mise au norme électrique (6 400 €), Restauration monument aux morts (2 350 €), Aménagement vestiaires du stade (2 000 €), Achat vestiaires du stade (1 500 €).
- Voirie** : Enfouissement des réseaux rue de Nomeny phase 2 (314 000 €), Barrières et pots rouges (7 000 €), Panneaux de signalisation (2 600 €), Route du nouveau lotissement (69 000 €), Chemins (11 526 €).
- Emprunt** : Remboursement du capital (23 000 €).
- Autre** : Dépenses imprévues (6 000 €), Butte de Mousson (2 000 €), Ensemencement du stade (2 650 €), Conduite d'eau du syndicat des eaux (83 064 €).
- Etude** : Frais d'études enfouissement des réseaux phase 2 (23 350 €), Frais d'insertion (717 €).
- Divers** : Matériel cyber@tton (1 000 €), Vidéo salle expo (2 400 €), Mobilier salle polyvalente (1 000 €), Divers (1 800 €), Déficit d'investissement reporté (107 426 €).

Budget prévisionnel - 2014 - INVESTISSEMENTS RECETTES - 672 763 €



Subventions : SDE 54, ADEME, FIPD, Sénat, Département, 98 673€

Divers + syndicat des eaux : 99 711€.

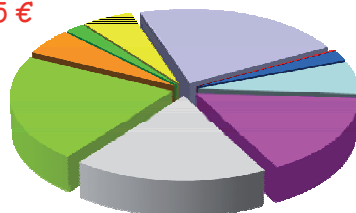
Dotation : FCTVA 24 200€, TLE 5 000€.

Autofinancement :
excédent de fonctionnement capitalisé, 283 894 €,
excédent de fonctionnement budget 2013, 126 285€.

Emprunt nouveau :
35 000 €

Budget prévisionnel - 2014 FONCTIONNEMENT DEPENSES

565 755 €



- Achats : eau, gaz, élec... 37 280
- Services extérieurs et taxes 91 665
- Charges de personnel et indemnités 103 210
- Ecole : RPI du VAL 122 000
- Subventions 30 638
- Intérêts des emprunts 11 700
- Participation assainissement 30 000
- Auto financement 128 285
- Divers 979
- Dépenses imprévues 12 000

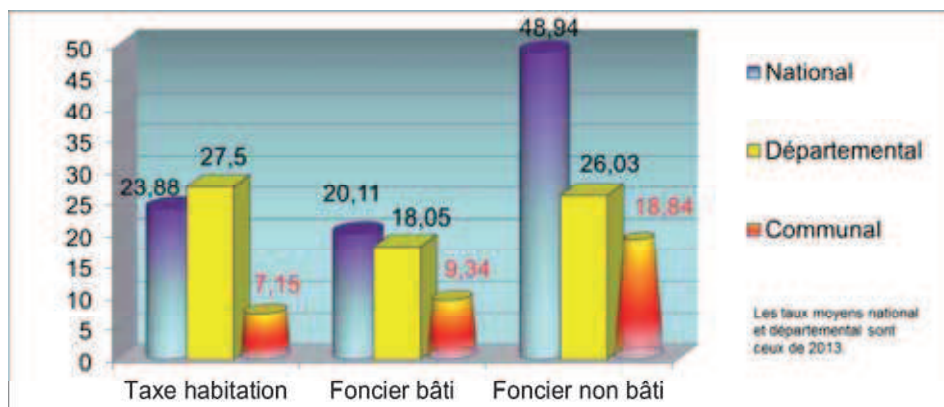
Budget prévisionnel - 2014 FONCTIONNEMENT RECETTES

565 755 €

- Produits des services 46 560
- Taxes communales 285 954
- Autres impôts, dotations et subventions 249 334
- Autres produits et divers 3 917



Niveau des taxes – ATTON - 2014



Le foncier bâti, non bâti et la taxe d'habitation sont perçues par la commune.

Revenu 2014 des 3 taxes en valeur absolue : 265 954 €

- Taxe d'habitation : 49 342 €
- Taxe foncière (bâti) : 210 150 €
- Taxe foncière (non bâti) : 6 462 €

Taux %	
2013	2014
7,01	7,15
9,16	9,34
18,47	18,84

COMMUNE D'ATTON

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Montant de la dette en capital	168 710	185 025	129 920	326 542	255 942	267 942 *
Total des recettes de fonctionnement de l'année	436 408	557 182	460 432	519 529	678 330	565 755
Pourcentage d'endettement sur recettes de l'année de fonctionnement	38,66%	33,21%	28,22%	62,85%	37,73%	47,36

ETAT DE LA DETTE - 2013

* Impact du nouvel emprunt de 35 000 € pour l'enfouissement des réseaux Rue de Nomeny (phase 2)

FAMILLES RURALES

ASSOCIATION D'ATTON



afratton@orange.fr

NOUVELLE COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, suite à l'Assemblée Générale du 18 avril et à l'élection des membres du bureau du 14 mai

A noter : les commissions sont ouvertes aux adhérents, les personnes enclin à participer à la vie associative seront les bienvenues.

Les membres du bureau :

Président : Jean-Christophe LANNO
Vice-Présidents : Alain PARMENDELAT (Activités)
Kelly MARTIN (multi accueil)
Trésoriers : José PETTA (Activités)
Jérémy CHAPELIER (multi accueil)
Trésorier adjoints : Baptiste SCHREINER (Activités)
Julien LECLET multi accueil)
Secrétaires : Michèle PETITJEAN (Activités)
Jessica SABEL (multi accueil)
Secrétaire Adjointe : Fabien SIMARD (Activités)



ainsi que les membres :

Sandrine GUEDRA, Thomas PETITJEAN, Thierry ROUYER, Baptiste SCHREINER, Myriam MUNIER Noémie MOREAUX Patricia GROSGEORGE, Nadine MOTTON, Régis GROSSET Agnès GOLAB.

Nouvelle organisation des différentes manifestations et activités :

- Commission Accueil de Loisirs : Agnès GOLAB, Jean-Christophe LANNO, Nadine MOTTON, Alain PARMENDELAT, José PETTA, Baptiste SCHREINER, Fabien SIMARD.
- Commission St Valentin : Patricia GROSGEORGE, Sandrine GUEDRA, Jean-Christophe LANNO, Myriam MUNIER, Thomas PETITJEAN, José PETTA.
- Commission Brocante : Jérémy CHAPELIER, Jean-Christophe LANNO, Kelly MARTIN, Alain PARMENDELAT, Michèle PETITJEAN, Thomas PETITJEAN, José PETTA, Baptiste SCHREINER.
- Commission Petite Enfance : Jérémy CHAPELIER, Jean-Christophe LANNO, Julien LECLET, Kelly MARTIN, Michèle PETITJEAN, Jessica SABEL.
- Commission Activités hebdomadaires :
 - * Tennis de table : Alain PARMENDELAT, José PETTA, Michèle PETITJEAN, Fabien SIMARD.
 - * Chorale : Agnès GOLAB, Pierrette MORIN, Nadine MOTTON.
 - * Maintien en forme : Jean-Christophe LANNO, Pierrette MORIN.
 - * Cours de guitare : Nadine MOTTON, Baptiste SCHREINER.
 - * Cyber : Thomas PETITJEAN, José PETTA, Baptiste SCHREINER, Fabien SIMARD.

Suite au départ d'Olivier GUEDRA nous recherchons des bénévoles susceptibles de transmettre leurs savoir-faire aux personnes souhaitant découvrir et apprendre l'outil informatique. Encore un grand merci à Olivier pour le temps consacré au cyber@tton et l'association.

Les membres du Conseil d'administration, tous bénévoles, se réunissent afin de proposer, d'animer, d'organiser des manifestations, des activités pour toute la famille et pour toutes générations.

Pour plus de renseignements, nous vous proposons de prendre contact :

- adresse courriel : afratton@orange.fr (secrétaire)
- téléphone de Jean-Christophe LANNO : 06 89 91 15 65
- contact physique : aux heures et jours des activités par le biais de leur référent
- site internet : <http://www.famillesrurales.org/atton/> ou <http://www.atton.eu>

L'association fonctionne grâce à votre participation, à l'adhésion annuelle à l'association « Familles Rurales », dont une partie nous est reversée, et à la cotisation liée à chaque activité.

L'adhésion est de 22 € pour les membres d'une famille. L'adhésion est de 15 € pour une personne âgée vivant seule, veuve ou veuf.

Chaque carte délivrée est assortie d'un reçu fiscal.

Nous pouvons remercier François IUNG qui, au cours de l'année met à jour le site internet d'ATTON. Il ne faut pas hésiter à le contacter pour insérer des rubriques sur le site internet de la commune.

LES ACTIVITES HEBDOMADAIRES

Tennis de table

salle Emile-Gallé, les lundis de 20 h 30 à 23 h 00.
Cotisation : 15 € l'année pour les adultes et 10 € pour les enfants. Référent : Thierry ROUYER.



Belle saison 2013-2014

Toujours dans une très belle ambiance, une quinzaine d'as-sidus à la petite balle orange qui se retrouvent les lundis soirs, salle polyvalente. Quand le beau temps le permet, les boulistes s'exercent en même temps, derrière la salle.



Après avoir rencontré le club de Pont-à-Mousson en novembre, nous avons reçu celui du Foyer Rural « Fraha » d'Ar-raye-et-Han ce lundi 31 mars 2014. Les visiteurs ont apprécié l'accueil, l'ambiance. La soirée s'est terminée avec le verre de l'amitié.

Une subvention obtenue à la mairie nous a permis l'achat d'une nouvelle table et de séparateurs de zone, qui nous évitent de courir après la maudite baballe...

Si l'envie vous tente, n'hésitez pas à nous rejoindre, ambiance assurée et qualité de jeux du débutant au très bon niveau, 15 € la saison, en plus de la carte Familles Rurales.

Maintien en forme

salle Emile-Gallé, les mardis de 20 h 15 à 21 h 15 (cardio, latino et fitness) et jeudis de 20 h 30 à 22 h 00 (step). Cotisation : 90 € / an. Référente : Pierrette MORIN.



Actuellement, 31 inscrites suivent les cours proposés en deux séances.

Le mardi de 20 H 15 à 21 H 45, dispensé par Sandrine Re-verbéri, diplômée des métiers de la forme, cours très dyna-mique avec cardio, salsa, aérobic, etc... Ce cours est suivi par 20 personnes.



Le jeudi de 20 h 30 à 22 h, cours de step animé par Guil-laume Wies. Séances très dynamiques, suivies par des étir-ements ou de la relaxation que nous apprécions beaucoup.. Une quinzaine de dames participent à ce cours.

Vous pouvez nous rejoindre, nous serons heureux de vous accueillir dans une ambiance très sympathique où tout le monde s'amuse en travaillant. Pour ce faire il faut prendre la carte Familles Rurales à 22 € plus 40 € par trimestre

Chorale les « Charl'attons »

Salle Emile-Gallé, les mercredis de 20 h 30 à 22 h 00. Coti-sation : 50 € l'année. Référente : Pierrette MORIN.

Actuellement nous comptons 25 choristes (23 dames et 2 hommes) qui suivent les répétitions dispensées par notre chef de chœur Marie Goetzing.

Nous avons eu le plaisir de chanter le 7 décembre place Duroc avec « Mussichoeur » et les Amis du Chant de Dieu-louard au profit du Téléthon. Ce fut un grand moment de partage.

Notre concert de fin d'année a eu lieu le 21 décembre à

l'église de Dieulouard avec deux autres chorales.
Nous avons également donné un petit concert lors de la



conférence de la Gérontologie qui se tenait à la salle Emile-Gallé le 2 avril. Le 24 mai nous avons partagé l'affiche avec l'école Charles Boquet en interprétant 4 chansons.
Notre concert de fin d'année a eu lieu le vendredi 13 juin en



l'église Saint-Germain-l'Auxerrois d'Atton suivi d'une représentation à la fête de la musique le samedi 21 juin.
Nous serons heureux d'accueillir toutes les personnes qui voudraient nous rejoindre pour partager le plaisir de chanter.
Les répétitions ont lieu les lundis à 20h30 dans la salle Gaston-Bart. Coût annuel 50 €, plus la carte Familles Rurales de 22 €.

Club de la "La Joie de Vivre"

Salle Gaston-Bart, les jeudis de 14 h 00 à 18 h 00 pour les aînés(es) et retraités(es) de plus de 60 ans. Référent : Mylène Guerzoni.

Les réunions ont lieu tous les jeudis de 14 h à 18 h salle Gaston-Bart. Le club, présidé par Mylène Guerzoni et composé de dix femmes et un homme est ouvert à tous les plus de 60 ans souhaitant passer un agréable après-midi à jouer aux jeux de société, aux cartes, à tricoter, à écouter de la musique ou tout simplement être en compagnie, le tout agrémenté d'un goûter maison.

Jeudi 16 janvier, la galette des rois a été partagée avec une coupe de champagne, en présence de Gérard Liger, maire et de son épouse. Odette George a été désignée reine d'un jour.

Jeudi 27 mars, sortie restaurant à « La diligence » à Dieulouard.

Jeudi 17 avril, goûter de Pâques amélioré.

En prévision : Un repas au restaurant et une sortie en fin d'année dont les dates sont à définir.

Multi accueil "les Ch'Attons"

Ouvert de 7 h 30 à 18 h 30

Une nouvelle commission petite enfance à Familles Rurales Association d'Atton



Suite au départ de plusieurs bénévoles, un appel a été lancé... et entendu ! Ainsi, Kelly Martin, Jessica Sabel, Noémie Moreaux, Michèle Petitjean, Jérémie Chapelier et Julien Lecllet ont rejoint Jean-Christophe Lanno, président de l'association. C'est cette nouvelle commission qui désormais œuvre au sein du Conseil d'Administration de Familles Rurales Association d'Atton qui gère la crèche, optimise son budget et élabore son projet d'établissement.

Un nouveau partenaire

La création de la Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson au 1er janvier a permis de faire un diagnostic des réparations à apporter au bâtiment, comme la remise en conformité de la VMC, la sécurisation de la fermeture de la porte d'entrée, et de la porte du jardin.

Et toujours des projets :

Les projets pour l'année 2014 s'inscrivent dans une continuité avec les sorties médiathèques, les journées à thème, comme la fête des rois, la Chandeleur, le Carnaval, Pâques et sa traditionnelle chasse aux œufs. .

En avril, nous avons participé au forum intergénérationnel organisé par le comité de gérontologie, occasion pour les enfants de suivre un conte, de chanter, de danser et de goûter avec les personnes présentes au forum.

Deux visites de la caserne des pompiers de PAM ont pu se faire au grand bonheur des enfants et de leurs parents grâce au président de la CCBPAM.



La cueillette des fraises à Autreville a permis aux gourmands de montrer tous leurs talents.

Depuis janvier, nous éditons une gazette mensuelle qui rend compte de tous les événements de chaque mois. Vous pouvez la consulter sur le site internet de l'association.

MANIFESTATIONS QUI SE SONT DEROULEES

Samedi 15 février : La soirée des amoureux

La centaine de Valentins et Valentines ont été accueillis dans un magnifique décor aubergine et doré agrémenté d'une multitude de cœurs, réalisé par les bénévoles de l'équipe de Jean-Christophe Lanno, jeune et dynamique président de Familles Rurales. Les tables étaient ornées de magnifiques plantes exotiques et les serviettes pliées en forme de papillon.



Les couples d'amoureux ont occupé la piste de danse toute la soirée, grâce à Stéphane à la fois DJ, chanteur et animateur infatigable, avec une remarquable voix de ténor, qui changeant de costume à chaque interprétation et allait porter l'animation. En fin de soirée, la brigade du traiteur Vincent Charis fut fort applaudie, pour son repas copieux et excellent et surtout les jeunes serveurs bénévoles qui ont opéré avec rapidité et adresse, comme des professionnels, sans oublier les "plongeurs".

Les Valentines sont reparties avec une rose rouge et les Valentins avec des douceurs en forme de cœur en se donnant rendez-vous en 2015.

Samedi 5 avril : Soirée théâtre avec Les « P'tits vélos »

Avec le Théâtre Amateur Delmois, qui est invité tous les ans par Familles Rurales, les amateurs de comédie de boulevard sont assurés de passer une excellente soirée, ce qui a été



confirmé par la pièce « Les p'tits vélos ». Cette année, le record de rire a été battu.

Dimanche 6 avril : Un nettoyage de printemps frisquet

Cette cinquième édition de nettoyage de printemps initiée



par le PEL a réuni dimanche matin à la salle Emile-Gallé, 24 bénévoles de familles Rurales dont 18 adultes et 6 enfants.

Vendredi 18 avril : Assemblée Générale

Jean-Christophe Lanno, présidait pour la seconde fois l'assemblée générale de Familles Rurales en présence du maire d'Atton et des différents partenaires.

Lors de la discussion qui a suivi, les éléments ci-après ont été avancés :

Monsieur le Maire a félicité le Président pour le travail accompli tout au long de l'année.

Madame la Directrice de la Crèche a exposé les actions mises en place au sein de la structure en collaboration avec les bénévoles de l'association mais également au travers de la Commission Petite Enfance créée récemment.

Monsieur Geoffroy, Vice-Président de la Communauté de Commune, a renouvelé son soutien au Multi Accueil depuis l'attribution des nouvelles compétences attribuées à La CCBPAM au 1er janvier 2014 prenant le relais du SIVU.

Renouvellement du CA

Conformément à l'article 11 des statuts, et dans les limites prévues à l'article 16, l'AG a approuvé à la majorité de 25 voix la proposition du CA d'élire les administrateurs.

L'AG a pris connaissance des candidatures présentées et a procédé au vote.

Les personnes suivantes ont été déclarées élues et exercent

ront leur fonction, conformément à l'article 17 des statuts, pour une durée de trois ans :

- CHAPELIER Jeremy
- GOLAB Agnès
- LECLET Julien
- MARTIN Kelly
- MOREAUX Noémie
- MUNIER Myriam
- PETITJEAN Thomas
- PETTA José
- ROUYER Thierry
- SABEL Jessica
- SIMARD Fabien



Les activités régulières ; maintien en forme, tennis de table, cours de guitare, chorale sont toujours appréciées. Olivier quitte le Cyber@tton, après en avoir assuré la présidence durant de nombreuses années.

MANIFESTATIONS A VENIR

- Chantier jeunes accompagnés par le PEL et la Municipalité
- PEL YMPIADES le 5 juillet 2014
- Inter centres organisés par la Fédération Départementale de Familles Rurales, le 25 juillet à Velaine en Haye.
- 7 juillet au 1 aout : Accueil de loisirs
- 31 aout : vide grenier

Accueil de loisirs été

Dimanche 31 aout 2014 : Brocante

Familles Rurales et ses bénévoles répondront présents dès les premières lueurs du jour.

SUR PLACE :

- Dès 8h00 : vente de viennoiseries et boissons chaudes pour le petit-déjeuner (stand buvette-restauration de l'AFR devant l'Eglise)
- Dès 12h00 : restauration chaude avec frites, barbecue et buvette en plein air ou sous chapiteau
- Animation permanente et tombola sur le stand AFR

TARIFS D'IMPLANTATION (*) DES STANDS DE LA BROCANTE RUE DES DAMES

(*) Aucune personne non agréée par l'Association FAMILLES RURALES d'ATTON ne pourra prétendre s'installer au titre de participant au déballage BROCANTE-VIDE GRENIERS sur le territoire d'ATTON ce jour du 31 août 2014.

- 10 € les 5 mètres pour les extérieurs et 5 € pour les résidents Attonais.

MISE EN PLACE DES STANDS à partir de 6h00

FIN DE LA MISE EN PLACE (**) à 8h00

(**) Tout stand réservé qui ne serait pas occupé par son locataire à 8h pourra être attribué à un autre locataire s'acquittant du droit de place.

A partir de 8h00, la Rue des Dames sera absolument piétonne, interdite à tous véhicules !!!



FIN DE LA BROCANTE à 18h30.

Pour tout renseignement complémentaire et demande d'inscription :

- M. Jean-Christophe LANNON - 1 rue des Dames - 54700 ATTON - Tél : 06/89/91/15/65 réservation uniquement sur papier avec le règlement aucune inscription par téléphone. Le tract est disponible en mairie ou sur www.atton.eu

- Contact de l'association : afratton@orange.fr ou sur le site (www.atton.eu / onglet Associations / Familles Rurales).



Comité des Fêtes

Le nouveau comité des fêtes, remanié suite à l'élection municipale comprend sept membres du conseil au lieu de six. Les trois piliers, Thierry Rouyer, Patrick Mahaut et Christian Lejeau ont reçu le renfort de Gilles Benoit, Anna Capla, Jean-Christophe Lanno, Sandro Fabbri et de quatre membres extérieurs au conseil, Bernadette Rouyer, Bernadette Lejeau, Edith Marchal et Philippe Heresbach.

Le comité reconduit les activités existantes : le thé dansant de février, le loto du samedi 20 septembre, le spectacle de la Saint-Nicolas du dimanche 30 novembre et le gros morceau la fête de l'été qui se déroulant toujours un samedi de fin juin, s'appelle maintenant « Musical'été », qu'elle soit au stade pour les feux de le Saint-Jean ou dans la cour de l'école pour la fête de la musique , ce qui est le cas cette année, elle aura lieu le samedi 21 juin.

Les membres du comité vont cogiter pour créer de nouvelles activités.

Dorénavant pour tout prêt de matériel, il sera établi un contrat avec demande de caution.

Thé dansant du 23 février

Une septantaine d'adeptes de Terpsichore ont assuré le succès du sixième thé dansant du comité des fêtes à la satisfaction du président Thierry Rouyer. Les danseurs ont occupé continuellement la piste grâce à l'excellente prestation du quatuor de l'incontournable et fidèle ensemble « Fusion Orchestra ». Succession et alternance de tangos , valse , rocks , madison , etc... ont maintenu l'ambiance et satisfait tous les goûts. In-fatigables les danseurs ont terminé par une ronde endiablée de sept minutes sur un air de danse grecque.



CCAS

Suite à l'élection municipale de mars dernier, le nouveau CCAS se compose cinq élus : Thierry Rouyer, Nathalie Paucet, Anna Capla, Christian Lejeau et Gilles Benoit et de cinq membres externes : Bernadette Lejeau, Edith Marchal, Nicole Marsal, Pierrette Morin et Martine Varnier.

Réunis dernièrement, les membres après avoir fait connaissance ont décidé de reporter les manifestations annuelles, à savoir : les brioches de l'amitié, la banque alimentaire, les colis de Pâques (cette année 56 anciens en ont bénéficié dont deux en maison de retraite) et le repas des anciens du 11 novembre. Il est urgent de trouver un traiteur pour ce repas, le spectacle est déjà retenu et sera animé par un musicien et un magicien.

Le rôle du CCAS est aussi et surtout là pour pourvoir aux besoins de personnes en difficulté.

Si le CCAS acte pour les anciens, il décide de faire un geste pour les jeunes. A partir de cette année, ; les jeunes de la commune qui passeront en 6^e à la rentrée suivante, se verront offrir un dictionnaire, le Larousse illustré.



La Vie Communale



Don du sang

Le 3 janvier, 41 volontaires se sont présentés au car de l'Établissement Français du Sang, 33 ont été prélevés, un nombre qui est dans la moyenne des dernières années. Avec 5, le nombre de nouveaux donneurs est nettement au dessus de la moyenne et présage de bonnes récoltes à venir.



Commémoration de la fin de la guerre en Algérie

Pour cette 2e commémoration officielle ; c'était aussi l'occasion d'étreindre le monument aux morts rénové et rectifié en rendant hommage à A. Lacasse mort pour la France le 1er septembre 1870 à Sedan. La cérémonie s'est déroulée en présence de Noël Guérard, Henry Lemoine, une délégation de la FNACA de Pont-à-Mousson de musiciens de la fanfare de Nomény et des élus d'Atton, d'anciens combattants et d'une foule nombreuse.

Après le dépôt de la gerbe par les officiels et la minute de recueillement, Gérard Liger, lut la lettre du ministre délégué en charge des anciens combattants.

Carnaval de l'école maternelle

En ce vendredi 28 mars le défilé s'est déroulé sous un soleil radieux. Le thème étant le jardin, les déguisements étaient nombreux et variés tels oiseaux, fleurs, tomate, fraise, abeille papillon, coccinelle, même une punaise et les inévitables jardiniers. Tout ce petit monde fier de défiler dans le village.



Le retour des brouants

Les cloches étant parties à Rome, 9 jeunes du village sous la houlette de Patricia Grosgeorge continuent la tradition des crécelles pour annoncer l'angélus trois fois par jour. Ils parcourent pendant trois jours, les rues du village en deux groupes, en agitant énergiquement leurs crécelles et en criant « c'est l'angélus ». Dimanche matin les joyeux « brouants » passaient de maison en maison et recevaient des riverains satisfaits, des œufs de Pâques et une obole en récompense de leur prestation.

Les roses de l'espoir :

Pour cette 4e année de l'opération « Une rose un espoir » une horde de 26 motards descendus de Mousson ont parcouru les rues du village en proposant aux riverains une rose en échange d'un don minimum de 2 € en faveur de la ligue contre le cancer. Accueillis par Jean-Christophe Lanno, président de Familles Rurales d'Atton et conseiller municipal, les motards venaient se réapprovisionner en roses devant la mairie.



Cette année, l'opération a bénéficié d'une somme importante supplémentaire. Lors du décès d'Yvon Lorette dont les obsèques ont eu lieu le vendredi 25 avril, sa famille souhaitait des dons pour la recherche contre le cancer. Ceux-ci ont été transmis par son épouse Martine et ses enfants Sylvain et Malorie à Clément Thirion, responsable du secteur de Mousson, en présence de Jean-Christophe Lanno.

La Vie Communale

Anniversaire du 8 mai 1945

Dans le cadre du 69e anniversaire de la victoire du 8 mai 1945 la cérémonie au monument aux morts était réglée par une vingtaine de musiciens de la fanfare de Nomény. En présence d'une vingtaine d'habitants et de quelques conseillers municipaux, Gérard Liger, maire assisté de trois anciens combattants déposa une gerbe au pied du monument.

Après la minute de silence, le maire lut le message de Kader Arif, secrétaire d'état des anciens combattants et de la mémoire. La cérémonie se termina sur la Marseillaise et l'Hymne européen et le maire convia les participants à un moment convivial au café du village.



Fête de la chasse :

Tous les deux ans la Fédération des chasseurs de Meurthe-et-Moselle, organise la fête de la chasse et de la nature sur son site de la zone industrielle d'Atton. Cette année profitant d'un temps idéal une foule nombreuse a déambulé pendant deux jours. Une trentaine de stands proposaient armes, vêtements, trompes de chasse, mais aussi des artistes, peintre et tourneur sur bois. Au stand des chasseurs à l'arc, situé un peu à l'écart, les amateurs de Robin des bois pouvaient exercer leur adresse sur une cible. Le concours de trompes de chasse, avec 80 sonneurs eut beaucoup de succès, mais le clou de la fête fut le spectacle de dressage de chevaux par Elaine et ses juments.



Les égouts se rinent la bouche :

Tous les ans à l'approche de l'été, une entreprise d'assainissement vient nettoyer les avaloirs du village. Jeudi 5 juin au matin, rue Saint-Germain, une bouche d'égout récalcitrante a bouché le tuyau d'aspiration de la pompe. Qu'à cela ne tienne, les techniciens sans se démonter, l'ont démonté, débouché et il a aussitôt repris son service. Après un bon rinçage, l'égout a maintenant la bouche propre et va pouvoir avaler moult ondes.



Le bureau

Président Jean-Louis Geoffroy,
Vice-Président Ghislain Ansement,
Trésorière Nathalie Goeffroy,
Trésorière adjointe Danièle Ansement,
Secrétaire Priscilla Geoffroy,
Secrétaire adjointe Delphine Chery ;

Les équipes seniors

Equipe A : a atteint son objectif qui était le maintien. Termine 9e sur 13, avec 31 pt du groupe A de 1ère division. A fait une bonne saison malgré de nombreux joueurs blessés et suspendus.



Equipe B : se maintient également. Termine 6e sur 12, avec 30 pt, du groupe D de 3e division. A fait une très bonne saison, aurait pu faire mieux mais a également eu des blessés et des suspendus et certains joueurs ont du compléter l'équipe A.



Pour les deux équipes l'objectif est atteint grâce à une très bonne entente entre les joueurs et à l'excellent coaching de Patrick Pilarczik, Johnny Claudin et Ghislain Ansement. Un renfort est attendu pour la saison prochaine. Le terrain va pouvoir être mis aux normes.

Equipe vétérans :

L'année s'est bien passée, les anciens ont pu compléter les équipes A et B, surtout Fabrice Stauch dans les filets, qui en arrêtant un ballon s'est cassé le poignet, il est en arrêt jusqu'à mi-août.

La fusion avec 'AS St Martin est reconduite.

L'emblématique Serge Boffin est toujours présent parmi les dirigeants.

Le club remercie le maire et le conseil municipal pour leur aide financière, grâce à laquelle il peut survivre.

Les équipes jeunes

Equipe U12-U13 : saison mi-figue mi-raisin, cependant il y a du positif, grâce à une très bonne ambiance les jeunes ont toujours fait face malgré la défaite et les parents formidables toujours au bord du terrain pour les encourager en faisant beaucoup de bruit.



- Equipe U8-U9 : excellent groupe avec une très bonne entente, gagne la plupart de ses matchs dont le dernier avec le plus gros score 11-0. Joue les samedis matins, encadré par Lucas Prillieux fort bien accepté par les enfants et les parents.



- Equipe U6-U7 : de formidables petits jeunes, sérieux et corrects sur le terrain bien que turbulents. Coachés aux entraînements par le président Jean-louis.



Les équipes de jeunes sont entraînées le mercredi à partir de 14 h par Morgan Prillieux, qui fait un très bon boulot malgré ses obligations professionnelles, accompagné par Hugo Deflandres, Dominique Pereira et Johan Goncalves.

Recrutements

Le club recherche

- des jeunes pour les équipes U12-U13, U8-U9 et U6-U7 (à partir de 5 ans dans l'année)
- des éducateurs au niveau des jeunes.
- des arbitres.
- des accompagnants pour les jeunes les mercredi et samedi.

Contactez le président au 03 83 82 14 10 ou 06 27 77 38 28

Manifestations du FC ATTON

Manifestation écaulée : si le loto du FC Atton du 3 mai a fait quasiment le plein de la salle Emile-Gallé, il a été quelque peu perturbé par un micro capricieux qui fonctionnait par intermittence et obligeait Jean-Louis à s'égosiller en annonçant d'une haute et intelligible voix les numéros sortis. Après plus de quatre heures de suspense savamment entretenu et une vingtaine de parties, qui ont fait autant d'heureux, le gros lot, un bon d'achat de 300 € fut remporté par Guillaume Lagarde de Jaillon



Manifestations futures

Concours de pétanque prévus en juillet et août

Méchoui du 14 juillet (cochon, agneau, frites...)

inscription 20 €, boissons non comprises, apéritif offert.

Le 5 août, reprise entraînement foot, pour tous joueurs, anciens et nouveaux.

Les 30, 31 août et 1er septembre, fête patronale et concours de quilles.

Dimanche 31 août, 1er tour de la coupe de Lorraine de football.

Mercredi 31 décembre, réveillon de la Saint-Sylvestre.



CENTENAIRE GUERRE 14-18

Dans le cadre de la célébration du centenaire de la guerre 1914-1918, cinq sites ont été retenus par l'ADEVAL : Mousson, Sainte-Geneviève, Lesménils-Champey-Bouxières-sous-Froidmont, Atton-Loisy et Pagny-sur-Moselle.

Sur chaque site il y aura une animation en boucle de 10 minutes réalisée par la société Phonem de Nancy, avec des images fixes animées et colorées et quelques vidéos intégrées. Le fil conducteur sera une voix off qui narrera des textes de Maurice Barrès, de Jacques Cochin, de Mr Vuebatt de Morville-sur-Seille et de Mr Thouvenin.

Sur le site de Mousson il s'agit de présenter ce qu'était le monde en 1914 et ce qu'était le territoire, de la côte du Xon au mont de Sainte-Geneviève.

Sur le territoire de Sainte-Geneviève, l'objectif est d'expliquer la stratégie militaire française en 1914 et présenter la bataille dite « du Grand Couronné ».

Sur le site de Lesménils-Champey-Bouxières-sous-Froidmont, il s'agit d'expliquer la stratégie militaire allemande en 1914, le plan SCHLIEFFEN, décrire l'organisation des troupes allemandes et les combats du Xon et la destruction des villages de Lesménils.

Sur le site Atton-Loisy, l'objectif est de présenter ce qu'ont été les combats dans la vallée de la Moselle du côté français et la vie des civils et des militaires à l'arrière du front et la reconstruction ;

Sur le site de Pagny-sur-Moselle, il s'agit de connaître la vie pendant la guerre dans une commune à l'arrière du front du côté allemand. Raconter ce qu'était la frontière avant la guerre et le début de l'occupation. Présenter la vision d'un allemand de ce secteur et présenter la vie des civils dans une ville allemande.

Les dates prévues de présentation des animations sont : fin août à Mousson, Le 5 septembre à Sainte-Geneviève, Le 7 novembre à Atton et en janvier-février à Lesménils.



Création d'une entreprise de destructions d'hyménoptères.



« SOS GUEPES 54 »

Cette entreprise est au service de la population pour les destructions de nid de guêpes, de frelons, de bourdons et de récupération d'essaim d'abeilles.

Le secteur d'intervention est sur les communes de Dieulouard, Pont-à-Mousson, Champigneulle et dans un rayon de 20 à 30 Km.

Les services sont :

- Reconnaissance et analyse du risque,
- Devis gratuit des travaux à effectuer,
- Intervention propre et rapide,
- Matériels et produits de qualité,
- En tous lieux, en tout temps,
- Interventions garanties 7/7 jours
- Consignes de sécurité
- Dépose de cheminée ...



Contacts :

- Kevin CILLA 06 70 95 82 41
- Florian ROBERT 07 82 43 75 44
- Mail sosguepes54@gmail.com
- Site <http://sosguepes54.e-monsite.com>



AMELIORATION DE L'HABITAT

des subventions pour financer vos travaux

En attendant sa future Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, la communauté de communes du Bassin de Pont-à-Mousson a mis en place deux actions.

La première est la campagne de ravalement de façade.

Sans condition de ressources, elle aide les particuliers à refaire les façades de leur habitation visibles du domaine public. La subvention est de 25% du montant des travaux TTC et peut atteindre 2.000 € maximum.

La deuxième est un protocole Habiter Mieux.

Ce dispositif vise les travaux d'économies d'énergies, pour un minimum de gain énergétique de 25% : isolation de la toiture et des murs, remplacement de la chaudière, des menuiseries, etc.

Les aides de base varient de 35% à 50% du montant des travaux HT, selon vos ressources, auxquelles s'ajoutent 4.000 € de primes (Etat + communauté de communes).

Pour vérifier votre éligibilité à ces actions et le cas échéant bénéficier des avantages mis en place, n'hésitez pas à contacter le CAL de Meurthe-et-Moselle.

En effet, il est chargé par la communauté de communes de vous aider, gratuitement et sans engagement, à tous les stades de vos démarches : informations, conseils, calcul des gains énergétiques, aide à la constitution des dossiers, etc.



CAL 54 : 03 83 30 80 60

Mail : cal@cal54.org

Permanences le 3ème mercredi du mois

- 10h30 -12h00 : mairie de Pagny/Moselle

- 13h30 - 15h30 : communauté de communes – Pont-à-Mousson

- 16h00 - 17h00 : mairie de Dieulouard

Pour plus de détail, rendez-vous sur le site internet de la communauté de communes :

<http://www.bassin-pont-a-mousson.fr>

Suivez le chemin : > Accueil > Les Services > Habitat



Mes notes personnelles

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Bon à savoir



Dans certains cas, les aides peuvent se cumuler entre elles ou avec d'autres (caisses de retraite, crédits d'impôt).

Les demandes d'aide doivent faire l'objet d'un avis favorable avant de débiter les travaux.

Même si votre situation ne semble pas correspondre totalement aux conditions, n'hésitez pas à vous renseigner.

Permanences d'information le 3ème mercredi du mois

- **Pagny-sur-Moselle - en mairie :**
De 10h30 à 12h00
- **Pont-à-Mousson - à la Communauté de communes :**
De 13h30 à 15h30
Domaine de Charmilly
Chemin des Clos- B.P 285
54701 PONT-A-MOUSSON Cedex
Tél. : 03.83.87.87.00
- **Dieulouard - en mairie :**
De 16h00 à 17h00

Documents à télécharger sur

<http://www.bassin-pont-a-mousson.fr>

Communauté de communes du bassin de Pont-à-Mousson

« Améliorer l'habitat réaliser des économies d'énergies »

Un projet communautaire destiné aux **propriétaires occupants et bailleurs**, comprenant :

- Des aides financières pour les travaux
- Des conseils pour établir votre programme de réhabilitation
- Un accompagnement pour réaliser les démarches

Renseignez-vous !



Avec les concours de l'Anah
et de la Région Lorraine



1 Le programme Habiter Mieux

Un dispositif de l'Anah qui s'adresse aux propriétaires occupants souhaitant réaliser des économies d'énergie

Il vise les résidences principales de 15 ans et plus dans lesquelles sont réalisés des travaux par entreprise pour un minimum de 1.500 € HT

Ces travaux doivent permettre une réduction de la consommation d'énergie d'au moins 25%

Avec le programme Habiter Mieux, deux aides forfaitaires s'ajoutent à l'aide de base de l'Anah : 3.500 € de l'Anah et 500 € de la communauté de communes

Informations particulières :

- Plafond de ressources à ne pas dépasser,
- Travaux pris en compte, plafonnés à 20.000 €HT ou 50.000 €HT,
- Aide de base de 35% ou 50% du montant des travaux, hors prime Habiter Mieux, en fonction des ressources



Les actions 2014 en faveur de la réhabilitation

2 La campagne de ravalement

Une aide sans conditions de ressources pour valoriser le patrimoine privé (propriétaires occupants et propriétaires de logements locatifs privés)

Une action en faveur de la rénovation des façades de plus de 30 ans, « vues sur rue » ou sur espace public

L'aide communautaire représente 25 % du coût des travaux TTC, avec un plafond maximum de prime de **2 000 € par propriété concernée**

Pour les travaux réalisés par les propriétaires eux-mêmes, 40 % du montant des matériaux seront subventionnés avec un plafond à 200 €.

Règle particulière pour les immeubles de plusieurs logements et les surcoûts architecturaux

Quelles démarches entreprendre ?



Pour vérifier votre éligibilité aux aides et accomplir les démarches, il suffit de s'adresser au Centre d'Amélioration du Logement de Meurthe et Moselle (CAL 54), qui a pour mission de vous aider gratuitement.

L'accompagnement du CAL 54 :

- Visites conseils
- Etudes de faisabilité
- Evaluations énergétiques des logements
- Préconisations de travaux
- Plans de financement
- Montages et suivis des dossiers

Adresse du CAL 54 :

12, rue de la Monnaie
BP 60315
54006 NANCY Cedex
Mail : cal@cal54.org
Tél : 03-83-30-80-60



Mairie d'Atton

Adresse postale :

1 rue des Dames - 54700 ATTON - FRANCE

Numéro de téléphone :

03.83.82.11.72 + 33.383.821.172

Numéro de Fax :

03.83.82.11.14 + 33.383.811.114

Adresse Email : mairie.atton@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

lundi - de 14h00 à 19h00

mardi - de 8h00 à 12h00

mercredi - de 9h00 à 12h00

jeudi au vendredi - de 8h00 à 12h00

samedi - de 9h00 à 12h00

**Ont participé à la réalisation de ce bulletin :**

Directeur de la publication : **Gérard LIGER**

Pilotage de la publication : **Patrick MAHAUT**

Rédaction, photos, relecture :

J.C. LANNO, P. MORIN, N. MOTTON, M. PETITJEAN

Secrétariat de Mairie : **S. BOUCTOT**

Conception, mise en page, impression : A2DV Numérique 03 82 82 53 10

Diffusion : Mairie d'ATTON.

Webmaster du site d'Atton : **F. IUNG, J. PETTA**

www.atton.eu